

FORMATION A LA CONDUITE DE PLATE-FORMES ELEVATRICES DE PERSONNES (R486) permettant la délivrance d'une autorisation de conduite

MODALITES DE LA FORMATION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité des engins de chantier, et ainsi valider les points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au code du travail, art. R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 02/12/1998),

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne appelée à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP).

PREREQUIS

- Avoir 18 ans minimum (*sauf certaines exceptions réglementées*)
- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français

OBJECTIFS DU STAGE

- Vérifier l'aptitude à la conduite d'un ou des engins de chantiers,
- Evaluer les connaissances et les savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.
- Pédagogiques : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Utiliser en sécurité un engin de chantier en respectant la réglementation en vigueur
- Identifier son niveau d'autorisation quant à l'utilisation de cet engin dans le cadre défini par son employeur

APERÇU DU CONTENU

Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP
- Notions élémentaires de physique E - Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP G - Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

Formation pratique*

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

**Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires : chaussures de sécurité, d'un casque de chantier, de gants et d'un vêtement rétro réfléchissant*

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation théorique (sous forme de questionnaire sommatif) et pratique (sous forme d'évaluation de situation réelle sur PEMP).
- Après avis favorable, attestation fournie en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.
- Evaluations individuelles de la théorie via des QCM (100 questions)
- Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

DUREE / EFFECTIF

- 1 jour (7 heures) à 3 jours (21 heures) en fonction des catégories de PEMP et du nombre des participants

Horaires

- 8h30 - 12h00
- 13h30 - 17h00

DATES - LIEU DE SESSION - TARIFS

- Lieu : Inter ou Intra
- Dates : à définir
- INTRA : 600€HT/Jour
- INTER : 170€/Jour